



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

6 MAI 2020

Réf: 382

**DANS LE CADRE DE PROJET DE COOPERATION AVEC LA COMMISSION
EUROPEENNE, DG ENVIRONNEMENT/Directorate C
Grant Agreement No. N°110661/2018/794561/SUB/ENV.C2**

**Consultation [4/2020/ INDICIT II/INSTM] pour la sélection d'un expert du littoral de la
région de Gabès, désignée zone pilote pour étudier l'impact des déchets marins sur la
faune marine dans le Projet INDICIT II «Implementation of the indicator "Impacts of
marine litter on seaturtles and biota" in RSC and MSFD areas»**

Vu

L'accord de subvention No. 110661/2018/794561/SUB/ENV.C2 signée le 19-12-2018 entre
l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, d'une part

Et d'autre part,

le chef de fil : Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France), désigné comme partenaire 1

Et les bénéficiaires suivants :

- Hellenic Centre for Marine Research(HCMR), Greece, désigné comme partenaire 2 ;
- Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Italy, désigné
comme partenaire 3 ;
- University of Exeter (UNEXE), United Kingdom, désigné comme partenaire 4 ;
- Pamukkale University –Sea turtle Research & Application Center (PAU-DEKAMER),
Turkey, désigné comme partenaire 5 ;
- Fundo Regional para a Ciencia e Tecnologia (FRCT), Portugal, désigné comme
partenaire 6 ;
- Universitat de Valencia-Estudi General (UVEG), Spain, désigné comme partenaire 7 ;
- Consiglio Nazionale della Ricerche- Istituto per l'ambientemarinocostiero (CNR-
IAMC), Italy, désigné comme partenaire 8;



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), Tunisia, désigné comme partenaire 9;
- Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, Las Palmas de Gran Canaria (ULPGC), Spain, désigné comme partenaire 10;
- Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), France, désigné comme partenaire 11;
- Dirección General de Sostenibilidad de la Costa y del Mar – Subdirección General para la Protección del Mar (DGSCM-SGPM), Spain, désigné comme partenaire 12 ;

Etant donné que

L'accord de subvention signé le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ DirectorateC, et le chef de fil Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France) et portant sur l'octroi de l'Union Européenne d'une subvention pour le financement du projet intitulé «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on seaturtles and biota” in RSC and MSFD areas» et désigné par son acronyme INDICIT II

Attendu

Que dans la phase d'implantation du projet INDICIT II «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on seaturtles and biota” in RSC and MSFD areas», comme prévu dans le contrat de subvention et ses annexes, il est convenu que l'INSTM (Partenaire 9) sous-traite **un « expert » du littoral de la région de Gabès, désignée zone pilote pour l'étude de l'impact des déchets marins dans le Projet INDICIT II**

Annonce

Art. 1- Objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), avec la présente consultation, a l'objectif de sous-traiter **un « expert » du littoral de la région de Gabès, désignée zone pilote pour l'étude de l'impact des déchets marins dans le Projet INDICIT II** «Implementation of the indicator“Impacts of marine litter on seaturtles and biota” in RSC and MSFD areas» cofinancé dans le cadre de la coopération avec la Commission Européenne, DG Environnement.

Art. 2 - Objet du service et procédures de réalisation



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

Sous la supervision de la coordinatrice du projet et du bénéficiaire, le (a)candidat (e) sera responsable d'assister l'INSTM à l'étude de l'impact des déchets marins sur la faune marine dans le Golfe de Gabès. En particulier, le (la) titulaire de cette présente consultation, aura comme tâches:

- Elaboration d'un état des lieux sur les caractéristiques environnementales de la région de Gabès, les pressions anthropiques exercées et les mesures de lutte contre la pollution marine
- Prospection du littoral du golfe de Gabès, à la recherche des tortues marines, des cétacés et des oiseaux de mer échoués ou capturés accidentellement
- Collecte des tortues marines, des cétacés échoués ou capturés accidentellement pour analyses
- Observation des cas d'enchevêtrements des espèces susmentionnées dans les déchets marins
- Respect de la méthodologie de travail selon le protocole et les fiches de collecte de données du projet INDICIT II, fournis par la coordinatrice du projet

Art. 3 - Salaire et modalités de paiement

La rémunération de l'expert, dans le cadre du projet INDICIT II, est fixée à l'équivalent en dinars tunisien de 3000 Euros exonéré de la TVA et y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale.

L'honoraire dudit montant sera réalisé en 02 tranches :

-1000 Euros (l'équivalent en dinars tunisien) suite à la présentation d'un rapport intermédiaire détaillé (état des lieux, méthodologie de travail, résultats préliminaires..) après trois mois de signature du contrat, approuvé et validé par la coordinatrice du projet

-2000 Euros (l'équivalent en dinars tunisien) suite à la présentation d'un rapport final détaillé à la clôture du projet, approuvé et validé par la coordinatrice du projet

Art.4 - Durée de la collaboration

La collaboration démarre dès la signature du contrat jusqu'au 31 janvier 2021 (date prévue pour l'achèvement du projet), sauf prolongation accordée.

Art.5- Secret professionnel

L'expert doit se soumettre au secret professionnel et il ne doit en aucun cas divulguer à d'autres institutions ou programmes de recherche les résultats obtenus à l'issue de cette expertise. Tous les



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

résultats issus des activités du projet appartiennent exclusivement à l'INSTM, selon la réglementation tunisienne.

Art.6 - Conditions

Afin de participer à cet appel public, le/a candidat/e doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions Générales :

1. Citoyenneté tunisienne ;
2. Jouissance des droits civils ;

B. Conditions Professionnelles :

1. Diplôme d'ingénieur, obtenu dans une Université /Ecole Supérieure Tunisienne ou étrangère et qui soit reconnu en Tunisie ;
2. Expérience de terrain dans les domaines de l'environnement et de pollution d'au moins 04 ans sur le littoral de la région de Gabès;
3. Expérience dans des projets internationaux

L'absence d'une des conditions requises par la présente annonce comportera l'exclusion de la procédure de sélection. Sous réserve du demandeur, le/a candidat(e) devra produire la documentation et démontrer la validité des conditions professionnelles demandées.

Art.7- Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 8 et 9, seront examinées par une Commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 6 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants :

Critères de sélection	Score attribué
Diplôme d'ingénieur : 20pt ; /autre diplôme 0pt	20
Expérience de terrain dans les domaines de l'environnement marin et de pollution dans la région de Gabès (4ans =10pt ; 8ans =20pt ; 10ans=30pt ; >10ans=40pt)	40
Formation et participation à des activités liées à la protection de l'Environnement marin (2pt/activité)	20
Expérience dans des projets internationaux : 1prj=5pt ; 2 ou plus =10pt	10



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

Maîtrise des outils bureautiques et informatiques (5pt) et expérience en leadership (5pt) (avec justificatifs)	10
Total	100

Il sera procédé au classement des candidats par ordre de mérite selon le barème ci-dessus.

La Commission de sélection sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notations relatives.

Art. 8 - Conditions de présentation des candidatures

Les personnes/sociétés intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12h.00 du 27 Mai 2020** à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre
28, rue du 02 mars 1934 Carthage Salammbô 2025 Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

«Sélection d'un expert du littoral de la région de Gabès pour étude d'impact des déchets marins sur la faune marine - Projet INDICIT II» A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation.

Art. 9 - Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et annexer la documentation suivante

1. Lettre de motivation
2. Curriculum Vitae
3. Copie du Diplôme et pièces justificatives liées aux critères de sélection (Art.7)
4. Copie de document d'identité
5. Autorisation du responsable administratif (Directeur, Président,..) en cas de fonctionnaire d'état ou d'identité fiscale dans le cas du secteur privé.
6. Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 6 de l'annonce.

La Coordinatrice du projet

Le Directeur Général de l'INSTM

Le Directeur Général de l'Institut National
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: **Hechmi MISSAOU**